

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

QUESTIONS ORALES

Après l'examen des dossiers soumis à l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil municipal que le groupe Alternative Fouesnant a, par courriel reçu en Mairie le 21 juin 2024, adressé une liste de questions, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le libellé de ces questions et les éléments de réponse sont les suivants :

1/ Conseil des jeunes et indemnités

Lors du conseil municipal d'avril 2024, l'adjoint à la jeunesse a admis que compte tenu d'un changement de vie professionnelle, il ne disposait plus de suffisamment de temps pour sa mission d'adjoint à la jeunesse et notamment à l'animation du conseil municipal des jeunes.

Celui-ci s'est réuni pour la dernière fois en avril 2023.

Pourtant, lors de son installation le 14 mai 2022 le règlement prévoyait un mandat de 2 ans et la convocation de ce conseil municipal au rythme de 2 à 3 fois par an.

Sur le site de la mairie, seuls deux conseils ont fait l'objet d'un compte-rendu.

Cet adjoint va-t-il continuer à percevoir ses indemnités d'un montant annuel de 12 605,10 € ?

➤ Certes le CMJ n'a pas été à la hauteur de nos espérances. Cependant, notre adjoint à la jeunesse fait partie de notre équipe et pas uniquement sur les questions liées au CMJ. Le Conseil Municipal des Jeunes se réunira à nouveau à l'automne prochain.

2/ Animateur Nature

Depuis de nombreuses années, les différents postes d'animateurs nature ont disparu alors qu'ils étaient plébiscités.

Vous aviez annoncé qu'une solution serait négociée au sein de la CCPF. A l'heure du réchauffement climatique, il nous paraît urgent d'accentuer la sensibilisation à l'environnement.

Avons-nous un calendrier pour le retour d'un-e animateur-trice nature dans les écoles ?

La gestion des Espaces Naturels est une compétence communautaire, transférée depuis le 1er janvier 2018. La CCPF est donc l'instance qui doit prendre cette décision.

3/ Demande de documents

Le 3 juin, puis le 5 juin 2024 afin de préparer le conseil municipal, nous vous avons questionné sur

a/ la procédure qui vous a amené à choisir le cabinet Hexacom, ainsi que la transmission de l'ordre de mission ou la convention nous liant à ce cabinet.

Celle-ci est restée sans réponse

2/ la transmission de l'acte de vente de la propriété qui est amenée à devenir un parking près de la CCPF.

Restée sans réponse

3/ la transmission d'une copie de l'acte de vente des parcelles DA 374, 372 et 74.

Restée sans réponse

Nous souhaitons savoir pourquoi ces demandes n'ont pas été traitées et dans quel délai pensez-vous accéder à notre demande ?

La vérification avec le cabinet d'avocats si votre demande de transmission des actes de vente est autorisée dans son ensemble car ils font apparaître des renseignements sur des personnes privées. Une réponse vous sera apportée très prochainement. Les autres documents vous seront transmis en même temps.

4/ Casses sur le réseau d'assainissement

Le réseau d'eaux usées fait régulièrement l'objet de casses. Ceci n'est pas sans impact sur la facturation du contribuable. La vétusté du réseau est clairement identifiée et l'étalement urbain que votre majorité a encouragé pendant de longues années a entraîné un kilométrage de canalisations important. Mais c'est une nouvelle fois notre environnement qui est directement impacté puisque la pêche à pied a été fermée à la pointe de Moustierlin, fin mai. Nous avons sollicité lors de réunions à la CCPF que des tests soient réalisés pour différencier les pollutions d'origine animale et humaine. C'est un refus. La commune envisage-t-elle de les mettre en place puisque le maire a des obligations en matière de salubrité publique ?

La compétence assainissement est communautaire et comporte les travaux et la gestion par délégation.

5/ Pollution Archipel des Glenan

L'année dernière, une pollution bactérienne importante a été décelée aux Glenan. L'origine n'a pas été déterminée.

De nombreux bateaux de transports de passagers font l'aller-retour entre les îles et notre territoire.

Pouvez-vous nous indiquer où sont traités les eaux grises de ces bateaux et la capacité de traitement de ces installations ?

✗ Les eaux grises de ces bateaux sont traitées dans leur port d'origine. Je ne connais pas la capacité de traitement de ces installations.

Si cette situation se renouvelait, envisagez-vous les tests de différenciation entre les pollutions humaines et animales ?

✗ Nous travaillons toujours en lien avec l'ARS dans la prévention des pollutions et un laboratoire quimpérois se charge d'effectuer les analyses pour cela. Les règles de salubrité publique sont respectées selon la méthode fixée par l'ARS et des mesures sont prises dès lors qu'une pollution est constatée. La méthodologie utilisée remplit donc les obligations réglementaires.

Si les différentes contraintes qui nous séparent des îles nous le permettent, oui nous ferons des tests de différenciation, toujours en lien avec l'ARS.

7/ Camping de Kerolland

C'est avec beaucoup d'amertume pour les usagers du camping de Kerolland que nous constatons la fermeture.

Cependant, nous découvrons que de nombreuses pratiques amènent à réflexion.

a/ Nombre de mobil homes

Il apparaît clairement que le nombre de mobil-homes présents sur le camping était bien supérieur à celui autorisé et que de nombreux clients payaient en liquide sans facturation.

Etiez-vous avisé de ce nombre ?

✗ Je vous rappelle qu'il s'agit d'une gestion privée et que, par conséquent, non je n'en étais pas informé.

b/ Taxe de séjour

La taxe de séjour n'était pas systématiquement collectée, versée en liquide ou pas reversée à la commune.

Quelles actions pensez-vous mettre en place pour récupérer ce manque à gagner pour la commune ?

✗ Le propriétaire du camping a fait et fait toujours l'objet de plusieurs relances de la part de l'OMT.

Enfin, on peut se demander comment étaient facturés la collecte des déchets et les abonnements eau+ assainissement.

8/ Camping de l'Atlantique

D'après les dernières informations, la gérante du camping de l'Atlantique est convoquée en début d'année 2025 devant le tribunal de grande instance pour répondre de l'ensemble des infractions commises au code de l'environnement et de l'urbanisme. Avez-vous dressé des procès-verbaux d'infractions et transmis au Procureur de la République comme vous l'oblige la réglementation ? La commune, étant lésée, se constituera-t-elle partie civile ? Pour autant, ce camping a normalement perçu des taxes de séjour pour des mobil-homes qui n'avaient pas d'existence légale. Comment savoir si ces taxes ont été reversées à la commune ?

⌘ La taxe de séjour est versée chaque année par le Camping de l'Atlantique.

Concernant les procès-verbaux d'infractions, je vous ai déjà répondu et je ne m'exprimerai plus sur ce sujet.